

RAPPORT N° 06/1-12
au Conseil Municipal

OBJET

CLASSEMENT DE DIVERSES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Une enquête destinée à recueillir les observations du public sur le projet de classement dans la voirie communale de huit voies privées, à la Montagne et à Saint-Bernard, s'est tenue du mardi 15 novembre au lundi 5 décembre 2005.

Le classement du Chemin Decotte, du Chemin des Champacs, du Chemin Charles Olivier Manes (en partie), de l'Allée des Héliotropes et de l'Allée des Lantanas était demandé par les riverains.

Il s'agit de voies de lotissements, en bon état, qui desservent un nombre important de familles et dont les caractéristiques techniques correspondent à celles des voies communales.

La Rue des Bauhinnias permet l'accès au nouveau Gymnase de la Montagne ; son assiette est en totalité sur un terrain communal.

Le Chemin des Tilleuls à Saint-Bernard, aussi sur du foncier communal, est aménagé en bandes de roulement et dessert quelques familles d'agriculteurs.

La Rue de l'Avenir vient d'être livrée à la circulation ; il s'agit de la voie interne de la RHI de Saint-Bernard qui permet la liaison entre le Chemin la Croix et le Chemin de la Ruelle Bambou.

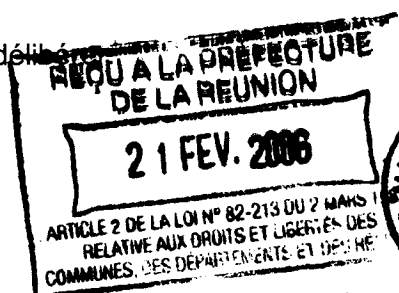
Les riverains se sont mobilisés en nombre pour consulter le dossier d'enquête publique et ont tous donné leur accord pour le classement dans la voirie communale des voies précitées (linéaire total de 5 020 m).

Cette unanimité ne pouvait que conduire le Commissaire Enquêteur à émettre aussi un avis favorable.

La Loi n° 2004-809 Article 150 du 13 août 2004 qui simplifie la procédure du classement précise que « si aucun des propriétaires intéressés ne s'est opposé au projet, la décision portant transfert est prise par Délibération du Conseil Municipal ». Ce transfert ne s'accompagne d'aucune indemnité.

Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur la proposition de classement dans la voirie communale des voies dont la liste est portée en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE
[Signature]

René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/1-12
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 février 2006

OBJET

CLASSEMENT DE DIVERSES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur l'avis favorable du Commissaire Enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 15 novembre au lundi 5 décembre 2005 ;

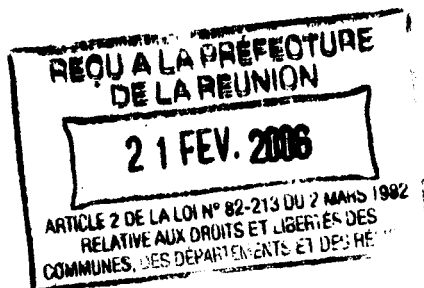
Vu le RAPPORT N° 06/1-12 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Aménagement du Territoire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le projet de classement dans la voirie communale des voies dont la liste portée en annexe, conformément au rapport du Commissaire Enquêteur.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 20 FEV. 2006



René-Paul VICTORIA

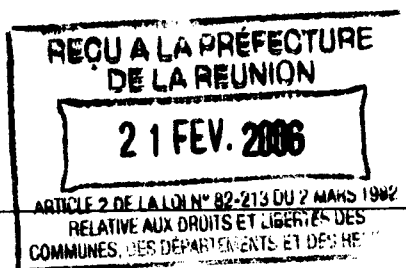
**CLASSEMENT DE DIVERSES VOIES
DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

* **LA MONTAGNE**

- Chemin DECOTTE	935 m
- Chemin des CHAMPACS	615 m
- Chemin des LANTANAS	480 m
- Chemin des HELIOTROPES	240 m
- Chemin Charles Olivier MANES (prolongement)	170 m
- Rue des BAUHINIAS	420 m

* **SAINT-BERNARD**

- Chemin des TILLEULS	620 m
- Rue de l'AVENIR	1 540 m



TOTAL **5 020 m**

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mardi 14 février 2006
et annexé à la Délibération n° 06/1-12



[Signature]
René-Paul VICTORIA



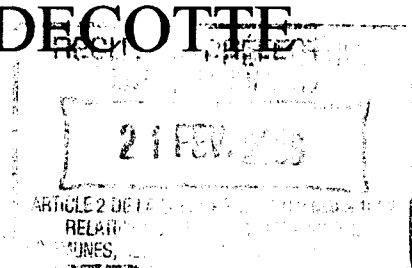
DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-DENIS

D.S.T. - Bureau du Plan

Lieu dit : Montagne

Classement dans la voirie communale
du chemin DECOTTE



N° du plan

1

Nature du plan

PLAN DE SITUATION

Ingénieur

d'HUTEAU

Géomètre

Cadastre

BZ - DT

Opérateur

Modification

Dessinateur

ALECTON

Référence

Echelle

1/2000

Date

08/11/2005

Sauvegarde

N°



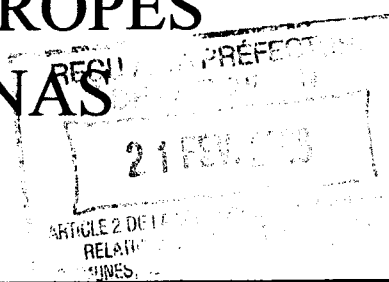
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-DENIS

D.S.T. - Bureau du Plan

Lieu dit : RUISSEAU BLANC

Classement dans la voirie communale :

- chemin des CHAMPACS
- chemin Charles Olivier MANES
- allée des HELIOTROPES
- allée des LANTANAS



<i>N° du plan</i>	<i>Nature du plan</i>		
2	PLAN DE SITUATION		
<i>Ingénieur</i>	<i>Géomètre</i>	<i>Opérateur</i>	<i>Dessinateur</i>
d'HUTEAU			ALECTON
<i>Echelle</i>	<i>Cadastre</i>	<i>Modification</i>	<i>Référence</i>
1/2000			
<i>Date</i>	EL		<i>Sauvegarde</i>
08/11/2005			N°



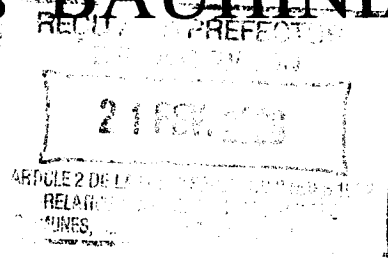
DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-DENIS

D.S.T. - Bureau du Plan

Lieu dit : La Montagne

Classement dans la voirie communale
de la rue des BAUHINIAS



N° du plan

3

Nature du plan

PLAN DE SITUATION

Ingénieur

d'HUTEAU

Géomètre

Cadastre

BZ

Opérateur

Modification

Dessinateur

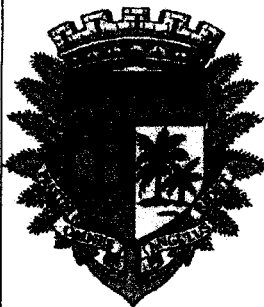
ALECTON

Référence

Date

14/11/2005

Sauvegarde



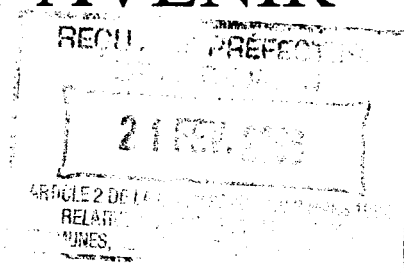
DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-DENIS

D.S.T. - Bureau du Plan

Lieu dit : Saint Bernard

Classement dans la voirie communale de la rue de l'AVENIR



N° du plan

4

Nature du plan

PLAN DE SITUATION

Ingénieur

d'HUTEAU

Géomètre

Opérateur

Dessinateur

ALECTON

Echelle

1/2000

Cadastre

IT

Modification

Référence

Date

14/11/2005

Sauvegarde

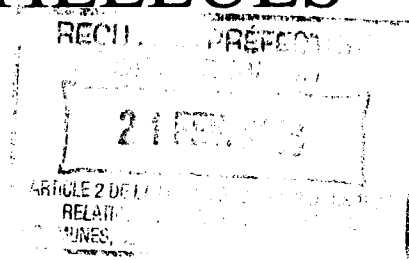


DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-DENIS

D.S.T. - Bureau du Plan

Lieu dit : Saint Bernard

Classement dans la voirie communale
du chemin des TILLEULS



N° du plan

5

Nature du plan

PLAN DE SITUATION

Ingénieur

d'HUTEAU

Géomètre

Opérateur

Dessinateur

ALECTON

Echelle

1/2000

Cadastre

CE

Modification

Référence

Date

14/11/2005

Sauvegarde